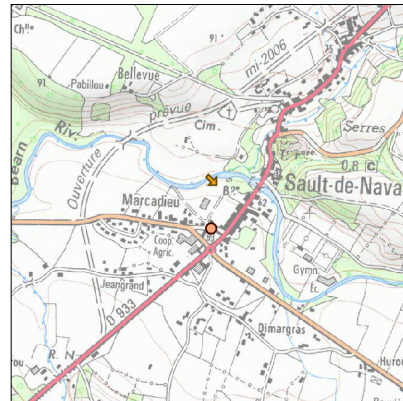
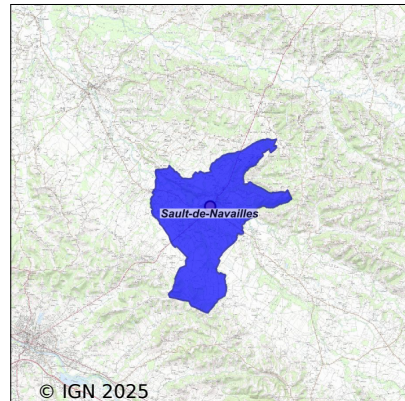


Système d'assainissement 2023

SAULT-DE-NAVAILLES COMMUNALE

Réseau de type Mixte



Station : SAULT-DE-NAVAILLES COMMUNALE

Code Sandre	0564510V002
Nom du maître d'ouvrage	SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS
Nom de l'exploitant	SUEZ EAU FRANCE
Date de mise en service	août 2010
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk et Pt phy-chi)
Capacité	1 200 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	45 Kg/j
Charge nominale DCO	97 Kg/j
Charge nominale MES	61 Kg/j
Débit nominal temps sec	150 m3/j
Débit nominal temps pluie	300 m3/j
Filières EAU	File 1: Boues activées faible charge, aération p
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	402 891, 6 278 815 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - Le Luy du Béarn

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Sault-de-Navailles depuis 1964

Raccordements des établissements industriels

ETABLISSEMENTS MICHEL DUPUY depuis 2009

Observations SDDE

Système de collecte

En 2023, le suivi départemental dans le cadre de NAIADE a été réalisée au moyen de deux bilans 24 heures les 27 avril et 4 septembre.

Description :

Le réseau (266 abonnés-RPQS 2022) d'environ 5 km est composé d'une partie gravitaire et d'une partie en refoulement via 2 postes de relevage dont un reçoit les effluents de la zone artisanale située le long de la déviation. Des conventions de déversement ont été signées avec les deux principaux industriels :

- Ets Dupuy (activité de salaison et de conserverie sur deux sites) :
- Site de Lesclauses 26 m³/j et 293 EH (DBO₅ pondérée par DCO)
- Sites du Bourg : 9 m³/j et 150 EH (DBO₅ pondérée par DCO)
- Atelier de fabrication de foie gras (MONTBLANC). 15 EH

La pollution d'origine industrielle potentielle est donc de 458 EH.

Fonctionnement :

Le réseau collecte des eaux claires parasites permanentes (ECPP) dont la quantité varie en fonction de la hauteur de la nappe et de la pluviométrie.

L'exploitant mesure en continu les débits aux points entrée/sortie/déversement amont PR et by-pass (A2, A3, A4 et A5) et a réalisé 25 bilans 24 heures en 2023.

Pour 2023, si l'on considère la somme des points A2 et A3, ces résultats indiquent que

- Le réseau collecte beaucoup d'ECPP permanentes et météoriques. Pour notre bilan d'avril par temps sec depuis 2 jours, le débit mesuré est 194 m³/j avec un débit ECPP de 5,6 m³/h soit 134 m³/j (70% du débit collecté).
- La capacité de traitement de la station (216 m³/j) est dépassée 129 jours en 2023. Pour 23% des mesures, le débit collecté est supérieur à 150% de la capacité de l'installation, le maximum mesuré, sous réserve que cette valeur soit toujours dans la plage de mesure des appareils installés, est proche de 3700 m³/j (1900 m³/j en 2022).
- En période hivernale (novembre à mars) le moyen collecté par temps sec est de l'ordre de 375 m³/j (285 m³/j en 2022) alors que sur la période juillet-août, il est de l'ordre de 130 m³/j. Ces débits augmentent de façon significative pour les jours pluvieux. Pour notre bilan de septembre en période ressuyage, le débit collecté et traité est de 150 m³/j la proportion d'ECPP est d'environ 90 m³/j. Ces constatations confirment que le réseau collecte à la fois des ECPP et des eaux pluviales.
- Aucun déversement mesuré sur le point A5.

Le débit traité (A3) en moyenne annuelle est de 263 m³/j (débits mesurés entre 67 et 1295 m³/j).

Flux polluant :

L'exploitant a réalisé 25 bilans cette année auxquels s'ajoutent les deux réalisés dans le cadre du suivi départemental. En synthèse, on peut dire que :

- Pour 2/3 des mesures léchantillon en entrée présente des concentrations normales à élevées (>700 mg DCO/l), dont $\hat{\iota}$ avec des concentrations supérieures à 1200 mg/l pour la DCO.
- La valeur de la conductivité mesurée pour nos 2 bilans (non relevée dans le cadre de l'autosurveillance) n'est pas caractéristique d'un effluent domestique (entre 3600 et 6200 μ S/cm), en raison de l'activité de l'entreprise Dupuy (conserverie-salaisons).
- Les charges à traiter, sont le plus souvent, très importantes. La moyenne des 27 mesures de 2023 est à 1470 EH (concentrations en entrée appliquées au point A2). Le maximum atteint 4640 EH.
- La capacité de traitement de la station est dépassée pour 2/3 des mesures.

- La charge domestique peut être approchée en prenant en compte le paramètre NTK. Avec environ 640 EH domestiques en moyenne sur 26 mesures (évalués sur le NTK avec une valeur anormalement élevée écartée pour l'autosurveillance du 13 novembre), la charge industrielle moyenne serait par différence de 875 EH, le double de ce qui figure dans les conventions de rejet. Pour seulement quatre mesures sur les 26 analysées, la charge industrielle respecterait les conventions.

Etudes et travaux :

Le Syndicat des Trois cantons a lancé une étude d'actualisation de son SDA sur l'ensemble de son territoire.

L'entreprise Dupuy a réhabilité sa station de prétraitements en juillet 2023. L'efficacité de ces équipements ne semble

Station d'épuration

Description :

La station d'épuration de Sault de Navailles, en service depuis le 31/08/10, comporte un poste de relevage, un tamis dégrilleur, un bassin tampon, un bassin aéré par surpresseur et un clarificateur. Le traitement des boues est assuré par des lits à macrophytes.

Des aménagements y ont été réalisés en 2016 pour porter sa capacité à 1200 EH, le génie civil d'origine étant déjà adapté à cette nouvelle capacité. En parallèle, des bâches de couverture et un système de désodorisation ont été installés sur le bassin d'aération et le bassin tampon afin de neutraliser les odeurs occasionnant une gêne pour le voisinage.

Remplissage :

La station de Sault de Navailles traite des charges variables qui sont essentiellement fonction de l'activité des établissements industriels raccordés au réseau et des éventuels déversements deffluents non traités par temps de pluie. Les taux de charge calculés en 2023 à partir de nos deux bilans et des 25 mesures d'autosurveillance sont les suivants

Hydraulique :

- 122% en moyenne annuelle (127% en 2022), 600% au maximum (557% en 2022), 31% au minimum (65% en 2022), 150% en moyenne annuelle de temps sec (104% en 2022).
- 90% pour notre bilan d'avril et 69% pour celui de septembre.

Organique :

- 119 % en moyenne annuelle (142% en 2022), 386 % au maximum (445% en 2022), 16% au minimum (83% en 2022).
- 172% pour notre bilan d'avril et 75% pour celui de septembre.

Concernant le fonctionnement des équipements, le tamis est régulièrement colmaté dû à un problème de lavage et les solutions mises en place pour palier ce phénomène s'avèrent inefficaces. Un lavage manuel est actuellement effectué.

La régulation par le bassin tampon pour l'alimentation de la file biologique permet de correctement lisser le flux à traiter par le bassin d'aération et le clarificateur.

Le taux de boues dans le bassin d'aération est correct au regard de l'importante charge à traiter et se situe entre 3,7 gMES/l et 5gMES/l. Ces boues présentent une aptitude moyenne à la décantation (IB = de 109 à 140 ml/gMES). La gestion de l'aération par sonde redox couplée à une temporisation permet d'atteindre une qualité de rejet satisfaisante sur toutes les mesures de 2023 malgré la surcharge quasi permanente de l'installation. Comme cela est constaté depuis plusieurs mois, le bullage dans le bassin d'aération est grossier. Les diffuseurs devraient être prochainement remplacés.

Les vitesses ascensionnelles dans le clarificateur sont bien maîtrisées grâce à la régulation assurée par le bassin tampon (de l'ordre de 0,1 m/h pour un débit de pointe de 16 m³/h). L'effluent traité est limpide comme en témoigne le test du disque de Secchi avec une valeur de 1 m pour nos deux passages.

Performances

Pour l'année 2023, les rendements épuratoires obtenus par la station d'épuration sont bons pour les paramètres carbonés et les MES. L'azote ammoniacal est généralement presque complètement transformé par le phénomène de nitrification, la dénitrification est également intégrale. Le phosphore est bien assimilé par adjonction de chlorure ferrique.

Le rejet est de bonne qualité pour toutes les mesures de 2023 (27 mesures). Depuis 2012, la qualité de l'effluent traité est régulièrement bonne à excellente.

Remarque

Afin de maintenir ces bonnes performances, il convient de limiter la charge entrante à la capacité des ouvrages.

Sous produits

Les boues sont extraites quotidiennement du bassin d'aération et sont dirigées vers des lits plantés de roseaux (4 au total= 60 m2).

L'extraction de boues est réalisée par une pompe en automatique.

Une vidange de deux des lits a été réalisée en juillet 2021.

La quantité de boues produites déclarée est de 16,5 TMS. Pas évacuation en 2023 selon le fichier de 1 autosurveillance.

Données chiffrées

Les données présentées ci-dessous peuvent provenir des différentes STEP suivantes, liées au même système de collecte :

0564510V001 SAULT DE NAVAILLES

Année d'activité 2023 - Possibilité de déversement par temps de pluie

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	262 m3/j	87 %			261 m3/j	
DBO5	91 Kg/j	203 %	420 mg/l	99 %	0,5 Kg/j	1,8 mg/l
DCO	192 Kg/j	197 %	860 mg/l	97 %	5,8 Kg/j	24,7 mg/l
MES	99 Kg/j		430 mg/l	99 %	1,2 Kg/j	4,4 mg/l
NGL	14,2 Kg/j		55 mg/l	89 %	1,6 Kg/j	5,2 mg/l
NTK	14,2 Kg/j		54 mg/l	92 %	1,2 Kg/j	4,2 mg/l
PT	2,8 Kg/j		10,6 mg/l	86 %	0,4 Kg/j	1,5 mg/l

Problèmes rencontrés en 2023

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0564510V002>